



DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

PUBLIÉ LE 17/04/2020 - MIS À JOUR LE 14/10/2020

Tumeurs de la vessie : point sur les recommandations de prise en charge par BCG thérapie



L'ANSM, en concertation avec l'Association française d'urologie, la Société française de pharmacie oncologique et la Société française de pharmacie clinique, suspend temporairement le contingentement des BCG thérapies (basé sur le score de gravité de chaque patient), afin de faciliter la prise en charge des patients atteints de cancer de la vessie, dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

En effet, les approvisionnements, bien que tendus, sont actuellement garantis par les laboratoires pharmaceutiques.

Par ailleurs, nous avons observé une baisse des commandes de BCG thérapie qui fait craindre un retard de soins ou un renoncement des patients de peur d'être contaminés par la COVID-19. Nous rappelons donc aux patients, qu'une organisation est mise en place dans les établissements de santé avec des unités dédiées aux malades porteurs du SARS-Cov2 distinctes des unités destinées aux autres malades avec des circuits et du personnel soignant qui ne se croisent pas. La poursuite de votre traitement par BCG thérapie dans les délais prescrits par votre médecin est essentielle.

Informations pour les professionnels de santé

- Les pharmacies à usage intérieur (PUI) des établissements de santé pourront effectuer leur commande directement auprès des laboratoires en respectant le nombre d'unités nécessaires, dans un contexte d'approvisionnement toujours tendu.
- Les approvisionnements sont actuellement garantis par les laboratoires, mais nous demandons aux PUI de ne pas sur-stocker, au risque d'aggraver les difficultés d'approvisionnement.

- Nous rappelons par ailleurs que la rétrocession de BCG thérapie peut être envisagée pour les patients dont l'instillation est réalisée en cabinet de ville.
- Depuis le 25 mars 2020, l'AFU a établi des recommandations fondées sur l'avis d'experts afin de guider les professionnels lors de la prise de décision concernant le diagnostic et le traitement des cancers de la vessie notamment.
- L'enjeu est réel en termes de santé publique et pour chaque patient qui ne recevrait pas son traitement dans le délai recommandé.

L'ANSM reste en contact étroit avec l'AFU et les laboratoires pour l'approvisionnement régulier de ce médicament permettant la continuité des soins des patients. Nous maintenons un suivi rapproché des commandes en raison de pénuries répétées en 2019.

Information pour les patients

Votre médecin spécialiste/oncologue vous a recommandé la BCG thérapie. Ce traitement est très important pour votre prise en charge et il constitue un enjeu majeur dans l'histoire de votre maladie.

Aussi, le contexte actuel dans les établissements de santé pourrait vous amener à hésiter quant à l'administration de cette thérapeutique essentielle par crainte d'une contamination par le coronavirus. Sachez que les établissements de santé mettent tout en œuvre pour maintenir les soins indispensables dans un contexte de sécurité optimal.

Le délai pour recevoir ce traitement est parfois compté et un retard à l'administration pourrait compromettre les résultats attendus.

Ce point d'information a été approuvé par l'Association Française d'Urologie AFU, par la Société Française de Pharmacie Oncologique SFPO ainsi que la Société Française de Pharmacie Clinique SFPC.



PUBLIÉ LE 25/11/2019 - MIS À JOUR LE 14/10/2020

Tumeurs de la vessie : point sur les recommandations de prise en charge par BCG Medac / Oncotice

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

Consultez les recommandations du Comité de Cancérologie de l'Association Française d'Urologie CCAFU sur la prise en charge des cancers de l'appareil urogénital en période d'épidémie au coronavirus COVID-19 :

